

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014

Compte rendu de la séance :

Présents : Mr L'HOMME René, Mr PAUCHARD Stéphane, Mme JECHOUX Bernadette, Mme GERARD Sophie, Mr THIRION Sylvain, Mr DIDIER Laurent, Mr LECOMTE Claude, Mme BONATO Marie Thérèse, Mme BALLAND Sylvie, Mr TISSERAND Ghislain.

Absents excusés : Mr CHABRIER Gilles, Mme RINGUE Alexandra, Mr THIRION Jean Pierre, Mr PIERRE Yves, Mme PIERRAT Pascale.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme JECHOUX Bernadette.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR A LA DEMANDE DE Mr le MAIRE.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour :
- Délégation de la commune au Syndicat Intercommunal des Sources de Stéaumont.

Mr le Maire demande de retirer de l'ordre du jour :
- Convention entre la commune de Champ le Duc et la commune de Laval sur Vologne concernant la garderie de Champ le Duc les mercredis après midi.

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2014.

Mr le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal, pour approbation, le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenu le 20 juin 2014.
Il est approuvé par tous les conseillers présents.

2° ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION RUE DU MARAY.

Mr le Maire fait part du projet concernant l'enfouissement du réseau basse tension rue du Maray, indique que les travaux sont estimés à 222 200 € TTC et qu'ils n'ont pas été financés au titre du programme Départemental, du FACE C ou de la convention Environnement et Cadre de Vie.

La participation de la Commune s'élève à 55% du montant TTC des travaux, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 11 septembre 2008.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux d'enfouissement du réseau France TELECOM.

Le Conseil Municipal, décide de la réalisation des travaux pour un montant de 222 200 € TTC et s'engage à verser au Syndicat à la somme de 122 201 €, représentant, 55% du montant TTC des travaux.

3° ACQUISITION DE TERRAIN.

Mr le Maire propose d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AH n° 124 sise à Laval sur Vologne pour une contenance de 3 687 m² y compris un immeuble vétuste au prix global de 20 000 €, appartenant à la société NOVACARE via le Mandataire Maître LE CARRER.

Le service des domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 20 000 €.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle au prix de 20 000 €, désigne Maître Cathy PETITGENET, chargée d'effectuer toutes formalités préalables dans le cadre de la dite acquisition et autorise Mr le Maire à signer l'acte de vente. Les frais du notaire seront à la charge de la Commune.

4° MARCHE DE TRAVAUX – AMENAGEMENT RUE MAURICE MOUGEOT. AUTORISATION DE SIGNATURE.

Mr le Maire indique qu'il a procédé à une consultation public à la concurrence dans le cadre de la procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement de la rue Maurice MOUGEOT.

Après avoir présenté le rapport du Maître d'œuvre concernant les offres, Mr le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS EST qui totalise le plus grand nombre de points suivant les critères de choix pondérés et se classe au premier rang pour son offre s'élevant à 229 668,80 € HT, soit TTC 275 602 ?56 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS EST pour un montant de 229 668 ?80 € HT et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces du marché nécessaires à son exécution.

5° LOTISSEMENT COMMUNAL.

Mr le Maire présente l'offre de service d'Espace § TERRitoires concernant la mission de réalisation du lotissement communal.

Le déroulement de la mission proposée est la suivante :

- Etat des lieux initial et diagnostic de terrain.
- Schéma d'aménagement
- Permis d'aménager.

Offre tarifaire : 14 430,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Espace § TERRitoires de Neuves Maisons l'étude du schéma d'aménagement et le dossier de permis d'aménager du lotissement communal pour un montant de 14 430,00 € HT.

6° AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE Mme DEMANGE CHRISTINE.

Compte tenu de l'accroissement des tâches dévolues à Mme DEMANGE Christine, suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, Mr le Maire propose de porter la durée de travail de cet agent communal de 28 h à 33 h à compter du 01 octobre 2014. Le Conseil Municipal adopte la proposition de Mr le Maire et décide de porter la durée hebdomadaire de travail de Mme DEMANGE Christine de 28 h à 33 h à compter du 01 octobre 2014 sous/réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

7° DEMANDE D'AIDE A L'EMBAUCHE D'UN SALARIE EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION.

Attribution d'une aide à l'embauche concernant Melle BONATO Michèle en contrat unique d'insertion. La période s'étend du 01 octobre 2014 au 30 septembre 2015. Durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide 20 h au taux de 70 %. Le contrat proposé à l'agent communal est de 33 h.

8° MISE AUPOINT SUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES – REGLEMENTS DU PERISCOLAIRE.

a) Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) activités du vendredi de 15h à 16h), trois ateliers :

- jeux sur le thème du cirque : animatrice de la CCBVV.**
- musique : professeur école de musique de la CCBVV.**
- jeux de société : agents périscolaires de la commune et bénévoles.**

Des bénévoles seraient les bienvenus pour cette activité.

90% des élèves participent à ces ateliers.

b) Mercredis :

- Le restaurant scolaire est maintenu mais l'effectif étant faible, si pas d'évolution la question du maintien de ce service sera examinée.

- Transport et garderie à Champ le Duc :

ce service est annulé au vu du nombre d'inscrits très insuffisant.

c) Les règlements du périscolaires sont approuvés par le Conseil Municipal.

9° CONVENTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Mr le Maire rappelle que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, un service de restauration est ouvert tous les mercredis depuis la rentrée 2014 :2015 pour les enfants fréquentant l'école communale.

Il donne lecture de la nouvelle convention qui confie au service de restauration géré par l'Hôpital de l'Avison de Bruyères, la fourniture des repas tenant compte de ce nouveau service.

Le Conseil Municipal approuve la Convention et autorise Mr le Maire à la signer.

10° CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRUYERES, VALLONS DES VOSGES ET LA COMMUNE DE LAVAL SUR VOLOGNE.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des activités ont été mise en place le vendredi de 15h à 16h.

La Communauté de Communes met partiellement à disposition de la Commune le service jeunesse du pôle Affaires sociales pour ses nouvelles activités.

Mr le Maire donne lecture de la convention qui est conclue pour l'année scolaire 2014/2015 ;

Le Conseil Municipal, approuve la Convention et autorise Mr le Maire à la signer.

11° DELEGATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SOURCES DE STEAUMONT.

La Commune de Laval sur Vologne donne délégation au Syndicat Intercommunal des Sources de Stéaumont pour la réalisation des travaux fait à son compte (voirie rue des Villas).

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement au Syndicat des travaux effectués à son compte soit : 16 891,81 € HT dès que la demande lui en sera faite.

INFORMATIONS DIVERSES

° Composition de la Commission Communale des impôts directs (CCID).

Titulaires :

Mr JACQUEMIN Jean Marie - Mr BARTHELET Stanislas - Mr CHABRIER Gilles - Mme PIERRAT Pascale - Mr THIRION Sylvain - Mme REMY Geneviève.

Suppléants :

Mr DIDIER Robert - Mr THOMAS François - Mme JECHOUX Bernadette - Mme GERARD Sophie - Mme BONATO Marie Thérèse – Mr DIDIER Francis.

° Mr le Maire fait part des courriers de remerciements adressés par l'Association Laval - Loisirs et l'Amicale Cyclotouriste des Hautes Vosges suite à l'attribution de subventions accordées par le Conseil Municipal.

° Enquête Nationale sur les ressources des jeunes par l'Insee.

L'enquête à pour objectifs de décrire complètement les ressources des jeunes âgés de 18 à 24 ans (nature, fréquence, montants), d'évaluer l'impact sur le budget de leurs parents. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

° Le ramassage des objets encombrants aura lieu le vendredi 03 octobre 2014.

° Remplacement de deux stores au niveau des sanitaires au Groupe scolaire par la menuiserie VALENTIN pour un montant de 1 748,52 € TTC.

Acquisitions :

- d'un groupe électrogène auprès des ETS Henri GREMILLET pour un montant de 850 € HT.

- d'une armoire forte coupe-feu auprès de la société SEDI pour un montant 2 870 € HT.

- réinstallation du système d'exploitation Windows Groupe Scolaire et Ecole maternelle pour un montant de 1080,09 € HT par la SARL AMI.

° Participation financière de 217,60 € concernant la gravure des noms des déportés de Champ le Duc.

° Contrôle du parc de poteaux incendie, numérotation et report sur plan cadastral pour un montant de 1 104 € TTC par la société HYDR'EAU SERVICES.

° Proposition d'achat de matériel en commun suite à une demande de la Commune de Lépages sur Vologne. Avis défavorable pour donner suite à ce projet.

° Alimentation BT Tarif jaune de la zone commerciale, un accord pour la prise en charge d'un tiers de la participation communale à hauteur de 3 375,12 € TTC a été confirmé par la SCI foncière CRISTOBAL.

° Vente de coupes de bois du 19 juin 2014 à Gérardmer pour 10 415,00 €.

° Attribution de subventions :

- Par le Conseil Régional : 200 000 € à NOVATISSUE au titre des Grands Projets Structurants - 2 000 € à la SAS Auberge de la Belle Epoque pour l'aide à la formation d'un apprenti.**
- Par le Conseil Général : 100 000 € à NOVATISSUE à l'occasion de la réalisation d'un programme de développement - 13 766,45 € au GAEC des 4 chemins pour la rénovation pastorale dans le cadre du Plan de paysage mise en œuvre par la Communauté de Communes.**

Vu par nous, Mr L'HOMME René, Maire de la Commune,

Pour être affiché le : 26 septembre 2014

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

